



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 11

Date de la convocation : 24/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AMBRUGEAT régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de M. Michel SAUGERAS, Maire

Présents : Mmes et Mrs BONNET Baptiste ; Didier CUSSEAU ; José HERNANDEZ ; HOUBIGAND Régis ; SAUGERAS Michel ; SOUDEILLE Pierre Louis ; Sylvie TEIXIER ; TINDELIÈRE Maurice

Absent (e)s Excusé(e) : Mme Sophie DUMAS – M. Laurent SAUGERAS

Absente : Mme Dominique LIEBERT

Procurations : Mme Sophie DUMAS à M. José HERNANDEZ
M. Laurent SAUGERAS à M. Michel SAUGERAS

Secrétaire de séance : M. Régis HOUBIGAND

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 08/12/2025
2. Election du secrétaire de séance
3. Délibérations à adopter
 - 3.1 Vote du budget principal 2026
 - 3.2 Taux d'imposition 2026 (taxe d'habitation- taxes sur le foncier bâti et non bâti)
 - 3.3 Vote du budget Service des Eaux 2026
 - 3.4 Installation classée – enquête publique
 - 3.5 Approbation des statuts de Haute Corrèze Communauté
4. Questions diverses
 - Organisation des élections municipales du 15 mars 2026

-
- 1- Approbation du procès-verbal du 08/12/2025 :
Vote : 10 Pour : 10 Contre : -- Abstention --
 - 2- Election du secrétaire de séance : M. Régis HOUBIGAND
 - 3- Délibérations à adopter

3.1 Vote du budget principal 2026 avec affectation des résultats

Vote : 10 Pour : 08 Contre : 2 (Didier CUSSEAU –Sylvie TEIXIER) Abstention 00

Madame TEIXIER Syvie et M. CUSSEAU Didier indiquent qu'ils votent contre les budgets 2026 estimant qu'il appartiendrait au futur conseil municipal issu des prochaines élections de l'adopter.



Monsieur le Maire rappelle que ce point avait déjà été évoqué en conseil municipal et qu'aucune opposition n'avait alors été exprimée au principe d'un vote du budget avant les élections municipales.

Monsieur le Maire informe que le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme ci dessous :

INVESTISSEMENT : Dépenses : 383 013.55 € Reste à réaliser : 35 000.00 €
Recettes : 383 013.55 € Reste à réaliser : 00 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 570 543.05 €
Recettes : 570 543.05 €

Affectation des résultats 2025

Vote : 10 Pour : 08 Contre : 2 (Didier CUSSEAU –Sylvie TEIXIER) Abstention 00

Section de Fonctionnement

Recettes année	386 183.76 €
Dépenses année	236 309.55 €
Résultat de l'année	149 874.21 €
Résultat antérieurs.....	143 752.39 €
Excédent cumulé	293 626.60 €
Déficit cumulé	0.00 €

Section d'investissement

Recettes année	249 125.37 €
Dépenses année	318 462.67 €
Résultat de l'année	-69 337.30 €
Résultat reporté	24 103.75 €
Résultat cumulé Déficit	..45 233.55 €
Excédent	0.00 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat excédentaire d'investissement	0.00 €
Résultat déficitaire d'investissement	.. 45 233.55 €
Prise en compte des restes à réaliser dépenses	...35 000.00 €
Recettes	0.00 €

Excédent de financement réel	0.00 €
Besoin de financement réel	..80 233.55 €

Affectation du résultat 2025 au compte 1068 (investissement)..... 80 233.55 €



Au budget primitif (002) 213 393.05 €

3.2 Taux d'imposition 2026 (taxe d'habitation- taxes sur le foncier bâti et non bâti)

Vote : 10 Pour : 10 Contre : -- Abstention –

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour les bases d'imposition prévisionnelles pour 2026 ne sont pas connues, et que le vote concerne seulement le taux d'imposition qui sera appliqué pour 2026

	Taux de référence pour 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
Taxe foncier bâti	31.89	301 300	31.89	
Taxe foncier non bâti	99.01	29 600	99.01	
Taxe d'habitation	6.81	209 700	8.87	

3.3 Vote du budget Service des Eaux 2026 et affectation du résultat

Vote : 10 Pour : 08 Contre : 2 (Didier CUSSEAU –Sylvie TEIXIER) Abstention 00

Monsieur le Maire rappelle que le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les propositions nouvelles du budget du service des Eaux de l'exercice 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme ci dessous :

INVESTISSEMENT : Dépenses : 123 943.81 € Reste à réaliser : 00 €
Recettes : 123 943.81 € Reste à réaliser : 00 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 61 196.64 €
Recettes : 61 196.64 €

Affectation des résultats 2025

Vote : 10 Pour : 08 Contre : 2 (Didier CUSSEAU –Sylvie TEIXIER) Abstention 00

Section de Fonctionnement

Recettes année 38 408.27 €
Dépenses année 27 302.34 €

Résultat de l'année 11 105.93 €

Résultat antérieur..... 10 541.59 €



Excédent cumulé 21 647.52 €
Déficit cumulé 0.00 €

Section d'investissement

Recettes année 12 130.00 €
Dépenses année 13 770.94 €

Résultat de l'année -1 640.94 €
Résultat reporté..... 31 267.15 €

Résultat cumulé Déficit 0.00 €
 Excédent 29 629.21 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat excédentaire d'investissement 29 626.21€
Résultat déficitaire d'investissement 0.00 €
Prise en compte des restes à réaliser dépenses 0.00 €
 Recettes 0.00 €

Excédent de financement réel 29 626.21 €
Besoin de financement réel 0.00 €

Affectation du résultat 2025 au compte 1068 (investissement)... 0.00 €

Au budget primitif (002) 21 647.52 €

3.4 Installation classée – enquête publique

Vote : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative aux demandes de déclaration d'intérêt général et de déclaration environnementale représentée par les Communautés de communes « Haute Corrèze Communauté » et « Vezere-Egletons-Monédières » dans le cadre du programme pluriannuel 2026 -2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versant de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne, ainsi que du projet de restauration de la zone humide au lieu dit « La Vergne de l'Etang » située sur le bassin versant du Chavanon

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur la déclaration environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ainsi que sur la déclaration d'intérêt général.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Emet un avis favorable** sur la déclaration environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ainsi que sur la déclaration d'intérêt général.

3.5 Approbation des statuts de Haute Corrèze Communauté

Vote : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention 00



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2025 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2025-05-02 en date du 4 décembre 2025 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté telle que présentée en annexe et invite le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicton seront remplies.

5. Questions diverses

Organisation des élections municipales du 15 mars 2026

- ⇒ M. Le Maire transmettra l'ensemble des informations relatives au déroulement des opérations de vote via le groupe de communication, comme lors des précédents scrutins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance
M. Régis HOUBIGAND

Le Maire
M. Michel SAUGERAS